

Compte rendu officiel de la CE Nationale juin 2015, interventions des représentants du CLR

Michel SOUFFLET (Solidaires Finances Publiques)

Nous nous félicitons de l'envoi d'un ordre du jour étoffé, de fiches techniques, d'un projet de motion revendicative comme nous l'avions demandé lors de la bilatérale avec le Bureau national. Mais nous regrettons que ces documents ne soient toujours pas envoyés aux sections.

Nous souhaitons que le revendicatif s'appuie sur les études de l'INSEE notamment celle sur l'indexation des pensions qui a permis de réduire les dépenses de pension de 1,2% du PIB. Par ailleurs une projection en 2060 montre que l'indexation représenterait une économie de 4 à 6% du PIB. Cette étude fait état que l'évolution des pensions en fonction de l'indice des prix conduit à un appauvrissement par rapport aux actifs puisque l'augmentation des salaires est supérieure à l'augmentation des prix.

En 2060, la pension représenterait 48 à 57% des salaires contre 66% aujourd'hui. D'où nécessité d'une réflexion sur une revalorisation des pensions qui ne soit pas fondée sur un seul élément comme l'inflation.

Christian STEENHOUDT (délégué national)

Débat général:

Le délitement de la démocratie réelle est le résultat d'un certain nombre de causes qui se conjuguent. L'Europe qui pèse qui n'a pas de fonctionnement démocratique et qui pèse sur les choix des Etats, le poids idéologique du pouvoir économique, l'existence d'un chômage de masse qui montre les limites du politique face au pouvoir économique.

En ce qui concerne l'austérité, si elle est moindre en France qu'en Grèce ou en Espagne, elle existe mais elle est aussi atténuée par l'existence d'amortisseurs sociaux particuliers comme les très nombreuses associations de toutes natures.

La retenue à la source n'est pas une réforme fiscale c'est une simple privatisation d'une mission de service public qu'est le recouvrement de l'impôt

Plus que la faiblesse du nombre d'adhérents, c'est l'éclatement extrême, la parcellisation du mouvement syndical qui accentue les difficultés de mobilisation.

Pour sa part la FGR se doit d'être pleinement indépendante, elle ne peut être la courroie de transmission d'aucun parti politique ni d'un gouvernement quel qu'il soit.

Débat sur les retraites:

Il faut en premier lieu aborder le sujet essentiel du financement du régime des retraites par répartition (« comment remplir les caisses ») au regard de la nature des prélèvements obligatoires. Financement qui doit reposer sur la masse salariale mais également sur la richesse dégagée (plus-value créée par le travail) pour les entreprises, pour éviter d'être contraint de ne débattre que dans une enveloppe financière restreinte.

Débat sur l'intersyndicale au niveau national:

La FGR FP de par sa composition, de par sa vocation est un outil syndical unitaire. Dans les départements, l'Unité syndicale dépasse très souvent les clivages des appareils nationaux. La FGRFP au niveau national doit être porteur du discours unitaire et moteur au niveau national pour réclamer l'Unité la plus totale possible.

Concernant le fonctionnement démocratique de la FGR-FP, Christian Steenhoudt demande que tous les documents préparatoires à la CEN (ordre du jour, fiches techniques, etc...) soient envoyés à toutes les sections bien avant la tenue de la CEN.

Il propose aussi, qu'avant la tenue de la CEN, chaque régional interroge ses sections, à minima, par mail sur les remarques, propositions, positions concernant les documents et les sujets qui seront abordés au cours de la CEN.

Motion : explication du vote contre:

Vote contre la motion qui n'exprime que « des réticences à la retenue à la source ». Alors que le congrès a voté pour le refus de la retenue à la source, parce que la FGR-FP qui défend le service public ne peut cautionner la privatisation d'une mission de service public (recouvrement de l'impôt confié au privé).

Allocations familiales:

Il faut s'interroger sur la fusion du quotient familial (coût 13 milliards pour le budget) et les allocations familiales et à les remplacer par un crédit d'impôt identique par enfant. S'interroger également sur l'objectif de redistribution horizontale pour lui conférer un objectif d'émancipation des femmes et des enfants.

Au niveau du financement, il faut que les entreprises y participent pour économiquement répondre à leurs besoins de main d'œuvre et de consommateurs